



**EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**



Rue de la Prunelle
ZA des Longs Réages
22190 PLÉRIN



+33 (0)2 96 33 42 57



2 C allée Jacques Frimot
ZAC Atalante Champeaux
35000 RENNES



+33 (0)2 23 46 33 90



46 boulevard Emile AUGIER
75116 PARIS



+33 (0)9 75 48 13 97



rouxeltanguy@actheos.com



www.actheos.com

MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Siège social : 48 Boulevard Magenta
35000 RENNES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Paris

Rouen

Rennes

Le Havre

Bordeaux

Saint-Brieuc

Le présent rapport comprend 23 pages

MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Siège social : 48 Boulevard Magenta
35000 RENNES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Aux membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 3-1 Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 modifiant le plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-dessus, la note « 3-1 Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes, le 5 avril 2021

ROUXEL-TANGUY & Associés
Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de l'Ouest Atlantique

Murielle PEAN-HAMARD, Associée

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	33827	33827	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations	103849	103849	0	260
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	137676	137676	0	260
COMPTES DE LIAISON (II)	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	16826		16826	17301
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	242767	4141	238626	162113
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	34834		34834	20977
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	347952		347952	316660
Charges constatées d'avance	3956		3956	11218
TOTAL (III)	646334	4141	642193	528269
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	784010	141817	642193	528529

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau		155137	146315
Excédent ou déficit de l'exercice		-12957	8823
Situation nette (sous-total)		142179,52	155137
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		142180	155137
COMPTES DE LIAISON (II)		0	0
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (III)		33891	37642
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (IV)		75429	71917
DETTES			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (V)		390692	263832
Ecart de conversion passif (VI)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+VI)		642193	528529

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

COMPTE DE RESULTAT		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		9400	9250
Ventes de biens et services			
Ventes de biens		5377	17413
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de services		70519	138754
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		598691	690015
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		12312	
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		31126	14032
Utilisations des fonds dédiés		37642	30298
Autres produits		8	4
TOTAL I		765076	899768
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		6106	12339
Variation de stocks		476	665
Autres achats et charges externes		101019	194180
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés		31570	30826
Salaires et traitements		432843	435758
Charges sociales		162194	162690
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		4401	10260
Dotations aux provisions		3512	5603
Reports en fonds dédiés		33891	37642
Autres charges		9683	458
TOTAL II		785695	890421
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-20619	9346
PRODUITS FINANCIERS			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		1331	1894
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL III		1331	1894
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			1
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL IV		0	1
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		1331	1893
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		-19288	11239

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

COMPTE DE RESULTAT		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		7035	7020
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL V		7035	7020
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		704	9437
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
TOTAL VI		704	9437
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		6331	-2417
Participation des salariés aux résultats (VII)		0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)		0	0
Total des produits (I+III+V)		773442	908682
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		786399	899859
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		-12957	8823
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		253288	248614
Bénévolat		11367	58485
TOTAL		264655	307099
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		253288	248614
Prestations en nature			
Personnel bénévole		11367	58485
TOTAL		264655	307099

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01.01.2020 au 31.12.2020

<p>Le commissaire aux comptes ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS</p>

I. Description du modèle économique de l'entité

Rappel des statuts (objets social de la Mce)

La MCE a pour but de mettre en place, d'organiser et de coordonner les moyens pour que les associations de défense et d'information des consommateurs, de défense et de l'organisation du cadre de vie et de protection de l'environnement puissent développer leurs actions :

- Coordonner les actions inter associatives dans tous les domaines de la consommation, de l'environnement et du cadre de vie ;
- Sensibiliser la population en l'informant et en l'incitant à s'organiser par des actions d'animation, des services ;
- Informer et former les adhérent-e-s des associations adhérentes de la MCE ;
- Apporter aux associations adhérentes, conseils et services techniques ;
- Susciter et promouvoir des recherches ;
- Assurer des missions d'assistance juridique, de formation et de documentation aux associations de consommateurs adhérentes du CTRC Bretagne.

En aucun cas, la Maison de la consommation et de l'environnement ne pourra se substituer aux associations adhérentes.

Les associations adhérentes se retrouvent autour d'un socle commun de valeurs, de différents niveaux :

- Valeurs « politiques » et éthiques : accompagner la transition écologique et énergétique, préserver la santé, lutter contre les inégalités et la précarité, et pour l'accès aux droits.
- Valeurs du « vivre ensemble » : écoute et respect, indépendance, action collective et concertation.
- Valeurs de missions : sensibilisation, éducation populaire, information, accompagnement et formation des citoyens dans la perspective du développement durable, défense des droits des consommateurs, des locataires et des usagers.

En interne, la raison d'être de la MCE est définie par les éléments suivants :

- Fédérer et relier,
- Innover et être précurseur sur les sujets de société,
- Valoriser, faire connaître les associations adhérentes et la Mce, en rendant compte des actions entreprises par les associations, si celles-ci le souhaitent,
- Développer des synergies entre associations membres et avec d'autres organisations partenaires,
- Renforcer et mettre en avant l'expertise développée

Description de la nature et du périmètre de activités de la Mce

En 2020, la Maison de la consommation et de l'environnement rassemble 29 associations ayant toutes des actions sur Rennes, voire le département d'Ille-et-Vilaine et 23 autres associations de défense des consommateurs sur les 3 autres départements bretons. Elle est ainsi à la fois fortement ancrée sur le bassin rennais mais également présente à l'échelle régionale, via des projets inter-associatifs et par sa mission de Centre technique régional de la consommation. La Mce est une association unique en France par son projet associatif et ses objectifs.

A la fois lieu vitrine, lieu de ressources, lieu de vie et lieu de dialogue et d'action, la Mce développe ainsi des missions autour de 3 axes complémentaires :

- l'information et la sensibilisation du grand public et des professionnels au moyen de permanences, conférences, ateliers, animations, interventions à la carte, expositions, publications, soutien technique et via son centre de ressources et de documentation,
- l'action collective à travers des projets inter-associatifs,
- le service aux associations adhérentes (mutualisation de moyens, valorisation des actions, appui technique...).

Description des moyens mis en œuvre

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Association loi 1901, elle fonctionne avec une équipe de salarié.e.s qui accompagne les associations et les projets par un appui pluridisciplinaire, opérationnel et technique, et par l'accueil du public.

Annexe

A travers les travaux inter-associatifs conduits sur les thèmes cités précédemment, la Mce a vocation à informer les consommateurs sur tous les sujets de la vie quotidienne et l'accès au droit, à sensibiliser et éduquer sur les citoyens pour inviter au changement, à une transition vers un mode de vie respectueux de l'environnement.

Des compétences sont en outre proposées au bénéfice des porteurs de projets, des collectivités, des professionnels à travers :

- une expertise technique et opérationnelle : coordination de projets, accompagnement opérationnel et technique, animation de conférences, d'ateliers, de formation
- la mobilisation d'un réseau : pour l'organisation de temps d'échange, la mise en réseau pour des projets partenariaux

La Mce dispose d'un Centre de ressources et de documentation qui est un espace gratuit et ouvert à tous, dédié à l'ensemble des thèmes d'actions de la Mce : consommation et vie quotidienne, environnement, éducation à l'environnement et au développement durable, alimentation, santé-environnement, transition écologique.

La Mce est ouverte à tous les types de publics : particuliers, enseignants, étudiants, éducateurs, animateurs de centres de loisirs ou de structures de proximité, professionnels et bénévoles associatifs, parents d'élèves... et à toute personne intéressée désireuse de s'informer et d'agir.

Elle met à la disposition de tous, grâce à son centre de ressources et de documentation et à travers l'ensemble de ses actions :

- plus de 5 000 documents à consulter sur place et à emprunter : des livres, des revues ou des jeux sur l'environnement, la consommation, l'alimentation, les déchets, le jardinage, l'habitat... Le catalogue en ligne reprend les documents disponibles en prêt ou en consultation : <https://doc.mce-info.org/>
- Des brochures, livrets, fiches et expositions, réalisés dans le cadre de projets inter-associatifs : <https://www.mce-info.org/publications/>
- Des outils pédagogiques : malles, jeux, matériels d'observation...
- Des sites d'information
- www.mce-info.org présente l'actualité et la programmation de la Mce et ses associations.
- www.jardineranaturel.org est un portail sur le jardinage au naturel et la réduction des déchets au jardin.
- ambassadair.mce-info.org est le portail de l'opération de mesures participatives de la qualité de l'air à Rennes.
- alimentation.mce-info.org présente le pôle ressources alimentation et comporte notamment une base de données sur les outils et animations développés (en Ille-et-Vilaine pour le moment ; extension territoriale progressive)
- www.arbres-remarquables-bretagne.org est un inventaire participatif des arbres remarquables en Bretagne.
- Des formations et des outils méthodologiques et pratiques à destination des bénévoles et des salariés des associations et des structures relais (collectivités, maisons de quartiers, entreprises...)
- Des conférences, ciné-débats, ateliers, visites...

Elle développe également des projets impliquant les habitants pour les rendre acteurs de la transition écologique et accompagner les changements dans la vie quotidienne par une pédagogie active et le faire-ensemble. Quelques exemples de projets : Ambasad'air (mesure de la qualité de l'air extérieur), Défi Canicule (inventaire des îlots de fraîcheur et de chaleur près de chez soi), Arbres remarquables (inventaire participatif des arbres remarquables de son territoire), Mesure de la qualité de l'air intérieur, Défi foyers à alimentation positive, Balade climat...

II. Faits caractéristiques de l'exercice

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes annuels 2020 affichent un **résultat négatif de 12 957,48 euros**.

Les produits à hauteur de **773 441,86 € (-14,9% / 2019)** sont inférieurs aux charges qui atteignent **786 399,48 € (-12,6% / 2019)**.

Annexe

Exercice clos le 31/12/2020

Les produits 2020 sont en diminution par rapport à 2019 et inférieurs aux prévisions (- 135 240 € par rapport au réalisé 2019).

Les subventions représentent 77,4 % des produits et les ventes et prestations de services 9,8 %.

Les charges totales sont inférieures au réalisé de l'exercice 2019 (-113 459 €) et inférieures au prévisionnel présenté à la précédente assemblée générale.

Les charges de personnel représentent 80,1% des charges totales (70% en 2019) et les achats et services externes 13,6% (23% en 2019).

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, a eu des impacts sur notre activité.

L'association a eu recours au télétravail et à l'activité partielle. Les indemnités d'activité partielle comptabilisées en produits représentent 14 K€.

La fermeture au public au printemps 2020 puis à compter de fin octobre 2020 a eu un impact sur les ressources autres que les subventions (vente de livrets, exposition...). En sens inverse, les charges de fonctionnement ont été moindre (moindre recours aux prestataires, moins de déplacement, de frais d'imprimante).

L'association a bénéficié du fonds de solidarité en novembre et décembre 2020, soit un montant comptabilisé en produit pour 8 K€.

III. Principes et méthodes comptables

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

3-1 Principes et méthodes comptables

A. Mention du règlement comptable de l'ANC utilisé pour l'élaboration des comptes annuels

Les présents comptes ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC N°2014-03 applicable à l'exercice et arrêtés le 8 mars 2021 par le conseil d'administration de la Mce.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.

Ils ont été arrêtés le 08/03/2021 par le conseil d'administration de la Maison de la consommation et de l'environnement.

En plus du règlement ANC 2014-03, les comptes ont été arrêtés en respectant les adaptations sectorielles spécifiques conformément au référentiel ANC 2018-06.

B – changement de réglementation comptable

La 1ère application du règlement ANC 2018-06 et du règlement ANC 2014-03 en lieu et place du règlement CRC 99-01 constitue un changement de méthode. Il n'a toutefois pas d'impact significatif au niveau du bilan et du compte de résultat de l'association.

Annexe

Exercice clos le 31/12/2020

IV. Actif immobilisé**4-1 État de l'actif immobilisé**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Tableau de rapprochement entre la valeur comptable à l'ouverture et à la clôture

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	A la clôture
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	33 827				33 827
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	103 849				103 849
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL	137 676				137 676

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe

Exercice clos le 31/12/2020

4-2 Amortissements

Tableau de suivi des amortissements

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	A la clôture
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	33 827				33 827
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	103 589	260			103 849
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL	137 416	260			137 676

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe

Exercice clos le 31/12/2020

V. Actif circulant**5-1 État des stocks**

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition

Les livrets sont valorisés sur la base de leur coûts de revient, c'est-à-dire des coûts d'impression.

Ces livrets sont soit vendus soit donnés. Il a été considéré que 15% des livrets pesticides sont donnés et que 50% des jardifiches et livrets conso sont offerts.

Tableau de suivi des actifs circulants

Nature des éléments d'actif circulant	Stock départ	variation	Stock sortie
Stocks publications	16 825	246	16 579
Stock café	477	230	247

VI. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances sont classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant, d'une part les créances à un an au plus et d'autre part les créances à moins d'un an.

Tableau de synthèse de l'état des créances

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participants			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Actif circulant & charges d'avance			
Créances clients et comptes rattachées	238 626	238 626	
Créances sociales et fiscales	34 834	34 834	
Groupe et associés			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	3 956	3 956	
TOTAL	277 416	277 416	

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe

Exercice clos le 31/12/2020

VII. Autres Actifs - charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (3 956 €) sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat de l'exercice est reportée à un exercice ultérieur.

VIII. Capitaux propres**8-1 Fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTU RE	AFFECTATI ON DU RESULTAT	AUGMENTATI ON	DIMINUTION OU CONSOMMATI ON	A LA CLOTUR E
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	146 315	8 823			155 137
Excédent ou déficit de l'exercice	8 823	-8 823	-12 957		-12 957
Situation nette	155 137	0	-12 957		142 180
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissemen t					
Provisions réglementées					
TOTAL	155 137	0	-12 957		142 180

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe

Exercice clos le 31/12/2020

8-2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au passif en fonds dédiés à la clôture.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVE RTURE DE L'EXERC ICE	REPOR TS	UTILISATIONS		TRANSFE RTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont rembou rsemen ts		Montant global	Dont fonds dédiés correspond ant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention CD 35 Actions seniors 2019	5500		5500			0	
Subvention CD 22 Actions seniors 2019	1200		1200			0	
Subvention CD 29 Actions seniors 2019	2 742		2 742			0	
Subvention DREAL Projet Arbres 2019	2000		2000			0	
Subvention ARS CPOM 2019	13 700		13 700			0	
subvention FAP 2019	10 500		10 500			0	
Subvention Ecophyto 2019	2000		2000			0	
2020 CD 35 seniors	0					3 050	
2020 CD29 seniors	0					3 341	
2020 ARS CPOM	0					13 700	
2020 FAP	0					9 000	
2020 CRB FORMATIONS REGIONALES	0					4 800	
TOTAL	37 642					33 891	

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe

Exercice clos le 31/12/2020

IX. Passifs et provisions**9-1 Provisions****Tableau de suivi des provisions**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution		A la clôture
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Relatives aux immobilisations					
Relatives aux stocks					
Relatives aux autres éléments des amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Autres provision pour risques					
Provisions pour charges					
Pour pensions et obligations	71 917	3 512			75 429
Pour impôts					
Pour grosses réparations					
Autres provisions pour charges					
Dépréciations					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur immobilisations financières					
Sur stocks					
Sur comptes clients					
Autres					
TOTAL	71 917	3 512			75 429
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	3 512			
	- financières				
	- exceptionnelles				

La provision pour charges mentionnée correspondant une provision pour engagement au titre des départs en retraite. Elle couvre le montant total de l'indemnité déterminée selon la convention collective ELISFA, sans prise en compte des charges sociales et des paramètres d'actualisation.

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe

Exercice clos le 31/12/2020

X. Dettes**10-1 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice**

État des dettes				
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Établissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	52 603	52 603		
Dettes fiscales & sociales	94 176	94 176		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	243 914	243 914		
TOTAL	390 692	390 692		

10-2 Produits constatés d'avance

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention. La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Pour l'exercice 2020, les produits constatés d'avance comprennent :

- la subvention de la Fondation Abbé Pierre pour les actions liées au mal logement sur l'exercice 2021 : 41 500€
- une partie de la subvention de la Fondation Nina Carasso pour le projet Prévalaye Paysanne Plurielle (2018-2021) : 6 914€
- une partie de la subvention de la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour les actions d'éducation à l'alimentation durable dans le cadre du projet Terres de Sources (projet 2020-2027) : 187 200€
- une partie d'une facturation pour la réalisation d'une prestation : 1 300€

XI. Compte de résultat**11-1 Ventilation du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de l'association est constitué d'une part des ventes de l'association (livrets d'information) et d'autre part de prestations.

Ventes de biens et services	2020	2019	variation 2020/2019
Ventes de biens	5 377	17 413	-69%
Ventes de prestations de services	70 519	138 754	-49%

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe

Exercice clos le 31/12/2020

11-2 Précisions sur le compte de résultat**A. des produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice****Tableau de suivi des produits à recevoir**

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachées	
Créances sociales et fiscales	
Groupe et associés	
Autres créances	24 015
Disponibilités	
TOTAL	24 015

Tableau de suivi des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	34 945
Dettes fiscales & sociales	89 196
Autres dettes	
TOTAL	124 141

pour les dettes fiscales et sociales, j'ai fait la somme des comptes : 428200, 437010, 437020, 438200, 438010, 447100, 448630

B. des produits et charges imputables à un autre exercice**Tableau de suivi des charges et produits sur exercice(s) antérieur(s)**

Natures	Montants		Traitements
	Charges	Produits	
Néant			

Tableau de suivi des charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	3 956	243 914
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe

Exercice clos le 31/12/2020

D. des produits exceptionnels et charges exceptionnelles**Tableau de suivi des charges et produits exceptionnels**

Natures	Montants	
	Charges	Produits
Annulation prestations	69	
Régularisation charges sociales	595	
Autres charges	40	
Subventions (écarts)		7035

E. des transferts de charge**Tableau de suivi des transferts de charge**

Nature	Montants
Aides emploi et services civiques	12 049
Remboursements formation	8 552
Aides achats équipements Covid-19	526

XII. Concours publics et subventions

Nature \ financeurs	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		187 139	354 888		56 664	598 691
Subventions d'investissement						
Total		187 139	354 888		56 664	598 691

Détail de la ventilation

Etat	INC : 117939,3 DREAL : 13500 DGCCRF : 4200 DDCSPP : 1500 ARS Bretagne : 50000 Total : 187 139,3
Collectivités territoriales	Ville de Rennes : 207805 CEBR : 20800 Rennes métropole : 38000 Département 35 : 23500 Autres conseils départementaux : 10700 Conseil régional : 46200 Fonds covid (Région) : 7883 Total : 354 888
Autres	Fondation Abbé Pierre : 42000 Fondation Nina Carasso : 14664,05 Total : 56664,05

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe

Exercice clos le 31/12/2020

XIII. Honoraires des commissaires aux comptes

Tableau de ventilation des honoraires d'audit

Exercice N	Honoraires du Commissaires aux comptes
Commissariat aux comptes, certification des comptes	2 900
Services autres que la certification des comptes (SACC)	
Total honoraires d'audit	2 900

XIV. Contributions volontaires en nature

Compte tenu du fait que les bénévoles impliqués dans les actions de la Mce sont tous eux-mêmes bénévoles pour le compte de leur propre association, ne sont comptabilisées que les heures de réunions institutionnelles et groupes de travail. Le temps passé sur le terrain (représentations, interventions ou autres animations) n'est pas pris en compte afin d'éviter tout doublon avec le décompte propre à chaque association, sauf événement organisé en propre par la Mce.

Le décompte des heures comptabilisées est effectué à partir du calendrier des réunions organisées, de leur durée et du nombre de participants.

Nature des contributions en nature	Description de la contribution volontaire en nature	Modalités de recensement de la CVN	Modalités de quantification de la CVN	Valorisation de la CVN
Contribution en travail	temps passé par les bénévoles des associations adhérentes à la Mce pour les réunions des instances et des groupes de travail et événements organisés par la Mce Pour 2020 : 842 heures	fiches de présence, comptes rendu de réunion	nombre d'heures à raison de 13,50 € / heure	11 367 €

Mises à disposition gratuites de biens

Des prestations en nature sont apportées par la ville de Rennes chaque année, par la mise à disposition gratuite des locaux de l'association.

La valeur locative est estimée à 253 287,86 € pour les locaux sis 48 bd Magenta 35 000 Rennes pour l'année 2020 (donnée fournie par les services de la Ville de Rennes).

<p>Le commissaire aux comptes ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS</p>

Annexe

Exercice clos le 31/12/2020

XV. Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants**Tableau de synthèse de rémunérations des dirigeants**

Rémunération des dirigeants	
Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	NC
Montant des avances et crédits alloués aux membres des organes de direction	0
Montant des engagements contractés pour pensions de retraite au profit des membres des organes de direction	0

XVI. Informations relatives à l'effectif**Tableau de ventilation de l'effectif moyen par catégorie en ETP sur l'année 2020**

	Effectif moyen salarié
Cadre	2
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	13,73
Ouvriers	
Total	14,73

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS